

AVOCATS

Les robots sont-ils nos ennemis ? ^{269v7}

L'essentiel

Les nouvelles technologies n'en finissent pas de bousculer les professionnels du droit. Après les *legal start-up* émergeant sur des marchés délaissés par les avocats, la *blockchain* - véritable base de données qui contient l'historique des échanges effectués entre ses utilisateurs depuis sa création sans aucun intermédiaire -, c'est au tour des robots de s'immiscer sur le marché du droit. Peter, Ross ou bien encore Watson vont-ils remplacer d'ici peu les avocats ?

Par
Delphine IWEINS

L'intelligence artificielle a fait une entrée remarquée dans les cabinets d'avocats ces derniers mois.

Ross, le robot-avocat acquis par le cabinet américain BakerHostetler en mai dernier, est le plus célèbre d'entre eux, mais il n'est pas unique. Créé en 2014 à l'université de Toronto par une *start-up* canadienne puis développé par IBM à partir de l'ordinateur cognitif Watson, Ross a été conçu pour lire, comprendre, effectuer des recherches et développer des hypothèses. « Ross est un avocat artificiellement intelligent qui vous aide à réaliser de la recherche juridique. Vous posez votre question en anglais courant, comme vous le feriez à un collègue, et Ross parcourt alors l'ensemble de la documentation juridique et retourne une réponse sourcée et des lectures topiques de la législation, de la jurisprudence et de sources secondaires pour vous permettre d'y arriver rapidement », explique le site officiel du robot. Ross s'apparenterait donc beaucoup plus à un documentaliste qu'à un avocat en tant que tel. Il est en effet, pour le moment, incapable de répondre à des questions ouvertes. « Confrontée à des logiciels d'intelligence dite « artificielle », la véritable valeur ajoutée de l'avocat se situe dans sa capacité de traitement cognitif », argumente Pascal Agosti, avocat associé du cabinet Caprioli & Associés et docteur en droit. Cependant, d'autres structures ont aussi fait le pari de l'intelligence artificielle. Déjà en août 2015, le cabinet international Dentons avait signé un accord avec IBM afin d'utiliser leur technologie d'intelligence artificielle dite « Watson » pour développer *NextLawLabs*. Cet outil va avoir pour objectif de répondre aux requêtes formulées verbalement par les avocats en utilisant toutes les données disponibles pour leur proposer des solutions, ce qui devrait leur permettre d'être plus efficaces et plus performants. Récemment, le cabinet Latham & Watkins a également fait savoir qu'il pensait à développer sa propre intelligence artificielle.

Les robots peuvent également concerner des domaines spécifiques du droit. Ainsi, DLA Piper aux États-Unis a annoncé mi-juin avoir signé un partenariat avec Kira Systems dans le cadre de la mise en place d'un logiciel d'intelligence artificielle d'analyse des contrats juridiques pour les procédures de fusions-acquisitions. Disponible pour tous les avocats de la firme dans le monde, ce logiciel procède à la recherche et à l'analyse des textes des contrats, offrant aux parties concernées un examen détaillé plus rapide et plus complet que ne le permettraient les méthodes conventionnelles. « Le logiciel assurera non seulement la rapidité et l'efficacité des *due diligence*, mais

permettra également de minimiser les risques tout au long du processus, ce qui constitue un avantage considérable pour nos clients et le cabinet », a indiqué Jonathan Klein, président de la pratique M&A chez DLA Piper USA lors de la présentation officielle du robot.

« La révolution dans le secteur juridique est pour l'horizon 2020-2030 »

La science quasi fictionnelle du remplacement. Le risque sur le long terme est que les cabinets qui ont les moyens, fassent le choix d'investir dans un robot plutôt que de recruter des jeunes collaborateurs ou des stagiaires. « Nous sommes en pleine transition vers le tout automatique. La moindre tâche répétitive est entièrement automatisée », avait prévenu Gaël Mainguy, directeur du développement du Centre de recherche interdisciplinaire lors des États généraux de la prospective de l'innovation et du numérique, organisés par le Conseil national des barreaux les 2 et 3 juin derniers. L'enquête annuelle du cabinet AltmanWeill publiée à la fin de l'année 2015 révèle que 47 % des avocats interrogés estiment pouvoir remplacer les *paralegal* par des outils d'intelligence artificielle d'ici 10 à 15 ans. Un chiffre en augmentation de 12 % depuis la première étude réalisée en 2011. « Les robots avocats vont effectuer les tâches les plus simples. Tout ce que la machine fera mieux que l'Homme, à terme, la machine le fera. Des matières du droit s'y prêtent mieux que d'autres comme le droit du travail, le droit de la propriété intellectuelle et le droit fiscal », constate Thomas Saint-Aubin, cofondateur d'*Open law* (projet de cocréation destiné à mettre en valeur le droit ouvert, accompagner globalement l'ouverture des données juridiques et stimuler l'innovation collaborative autour des données juridiques ouvertes) et professeur « e-avocat » à l'EFB. « Jusqu'à maintenant les projets ne fonctionnent pas vraiment. Nous sommes sortis de la science-fiction, mais nous ne sommes pas encore dans la science-réalité. La révolution dans le secteur juridique est pour l'horizon 2020-2030. Pour le moment tout reste très expérimental », rassure Alain Bensoussan, fondateur du cabinet éponyme, spécialiste du droit des robots et des nouvelles technologies. À la pointe du secteur, le cabinet Alain Bensoussan Avocats possède d'ailleurs deux robots, dont *Nao Lexing*, capable uniquement de faire de la recherche. La documentation et le *paralegal* sont les deux secteurs les plus facilement industrialisables qui risquent

donc d'être impactés les premiers par cette révolution technologique.

Le robot, partenaire de l'avocat augmenté. Le remplacement des spécialistes du droit latin n'est pas pour tout de suite. « Les robots-avocats actuels sont des intelligences formées à la *Common law* qui est plus facile à assimiler pour une intelligence artificielle. En Europe, nous sommes au stade de l'éducation des machines, c'est-à-dire celui de l'ouverture des données juridiques puis de la jurisprudence en automne prochain », précise Thomas Saint-Aubin. L'utilité et la pertinence des juristes ne sont pas remises en question, mais le contenu de leurs services est amené à évoluer. Pour Richard Susskind, auteur de l'ouvrage *Tomorrow's lawyer*, la technologie va permettre de proposer de nouveaux services, d'augmenter l'avocat hors de ses limites actuelles. D'ailleurs, certaines tâches réalisées aujourd'hui par des professionnels du droit sont devenues complètement obsolètes par l'apparition de logiciels capables de rédiger un contrat, rechercher une information précise dans une pile de documents ou même produire automatiquement des plaidoiries. Par exemple, outre-Atlantique toujours, le cabinet Fenwick & West a développé un algorithme générant automatiquement tous les documents nécessaires à l'introduction en bourse d'une entreprise.

“ *Quelle que soit son avancée actuelle, la technologie des robots est une réalité à prendre en compte* ”

Néanmoins, la limite du robot réside, pour le moment, à son automatisation et son absence de raisonnement parfaitement cognitif, véritable valeur ajoutée dans le cas des juristes. « C'est parce qu'une personne a effectué plusieurs missions sur un sujet qu'elle peut être pertinente et vérifier de manière fiable les résultats d'un logiciel fondé sur un algorithme prédictif. Sans cette expérience, il lui sera plus difficile de juger de la qualité du résultat. Le fait de recourir à un robot reviendrait à diminuer cette expérience et par là même sa capacité de jugement. Nous serions dans un cercle vicieux », prévient Pascal Agosti.

À vrai dire, le robot n'aurait pas vocation à remplacer l'avocat, mais plutôt à le soutenir dans ses tâches

quotidiennes. Ainsi, le professionnel du droit n'aurait qu'à reposer son travail intellectuel sur le traitement de la donnée et non sur la recherche de la donnée. « À l'inverse des résultats d'un logiciel prédictif, le droit ne se construit pas uniquement dans la recherche d'un but fondé sur le crible statistique d'un champ documentaire précis, mais aussi avec le hasard de rencontres ou de lectures en dehors du périmètre documentaire normalement visé », insiste le docteur en droit. Pour se placer comme un partenaire fiable, le robot va devoir être éduqué. Il va se nourrir quotidiennement du droit et des données qu'un être humain lui soumet, et pourquoi pas l'avocat travaillant directement avec lui. Ainsi le robot pourra attirer l'attention du professionnel du droit sur des éléments auxquels il n'aurait pas pensé par lui-même et faire des liens entre différentes données qui pourraient aboutir à des raisonnements inédits en matière juridique. Pour parvenir à cette éducation, appelée aussi le stade du *machine learning*, une seule solution existerait : « il faut former des juristes à coder leur propre patrimoine numérique, afin d'arriver à un avocat robot personnalisé », souligne Thomas Saint Aubin. Le cofondateur de l'association *Open law* en a fait lui-même l'expérience en éduquant son propre robot à son échelle. Pour façonner la machine au droit, il faut pouvoir lui expliquer à quoi correspond une donnée juridique identifiée par une URI (*Uniform resource identifier*), comme un alinéa ou une clause, en la reliant par exemple à des ontologies et/ou à d'autres sources de droit. Ce qu'un avocat est parfaitement compétent à faire, il pourrait même être le mieux placé. Une transformation à laquelle de nombreux praticiens du droit s'opposent. Pour l'associé du cabinet Caprioli & Associés, il ne fait aucun doute que « le droit ne doit pas devenir une matière de techniciens ou de codeurs en charge de la maintenance d'un logiciel prédictif, au risque que les avocats perdent leur valeur ajoutée fondée sur l'expérience ».

La technologie des robots, quelle que soit son avancée actuelle, est une réalité à prendre de toute façon en compte. « Il va falloir apprendre à vivre avec des robots », soutient Alain Bensoussan. Toute la question est de savoir ce qu'il va être attendu du droit. Si le droit est perçu avant tout comme une matière entièrement automatisable alors le robot remplacera l'avocat. Sinon, il pourrait bien devenir son meilleur ami.